

Hot, Richard, Taschereau, De St. Georges, Deylin, etc.—26.

JOB D'INGONISH.

(Page 351.)

1878.

M. Cartwright, propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. McDonald (Cap-Breton), propose pour amendement, que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit *Résolu* : Que d'un rapport de la Chambre du 16 février 1877, daté le 1er mars 1877; et aussi, d'un rapport fait en obéissance à un ordre de la Chambre du 19 mars 1877, et daté le 20 mars 1877, pour copies de toutes soumissions et contrats, plans et autre correspondance se rattachant au contrat du havre d'Ingonish, Nouvelle-Ecosse, il appert :

Que le 10 mai 1873, le contrat pour la construction du havre d'Ingonish, fut accordé à F. W. McKennie, pour la somme de \$78,208,60; qu'en conséquence un marché fut passé, le 22 juillet 1873, entre F. W. McKennie et le ministre des Travaux Publics; qu'en vertu des conditions de ce marché plus tard renouvelé entre Ross et McKay, auxquels le contrat fut transporté par le dit F. W. McKennie et le gouvernement actuel, le 5 février 1874, il fut stipulé qu'aucun changement dans les plans originaux jugé nécessaire par l'ingénieur du gouvernement, ne serait fait par l'entrepreneur, et que les dépenses extra rendus nécessaires par ces changements seraient payées à l'entrepreneur, mais que dans le cas

où ces changements réduiraient les dépenses originaires, déduction en serait faite sur le montant du contrat;

Que par le dit contrat les dits Ross et McKay étaient obligés de construire un brise-lames de 700 pieds de long et étaient responsables de tous les dommages qu'il pourrait subir durant sa construction; qu'ils devaient creuser un chenal de 200 pieds de large, et de 15 pieds de profondeur dans le havre; que le contrat devait être terminé le ou avant le 31 décembre 1874; que l'entrepreneur était responsable d'aucun salaire ou gages dus au surintendant des travaux du gouvernement aussi longtemps qu'il agirait comme tel après le 31 décembre 1874;

Que le 30 septembre 1878; M. Perley, ingénieur du gouvernement, six mois après que les travaux auraient dû être terminés, recommanda des ouvrages extra estimés à \$2,000;

Qu'il appert que le brise-lames ne fut pas reçu des mains des entrepreneurs avant le 17 février 1877; qu'à cette époque il n'y avait de faits que 565 pieds de ce brise-lames, ou 135 pieds de moins que ce qui avait stipulé dans le contrat;

Qu'il n'appert pas que le chenal ait été creusé de 200 pieds en largeur sur 15 pieds de profondeur, conformément aux conditions du contrat, et tel que recommandé le 26 janvier 1876 par M. Perley et M. Baillargé; mais qu'au contraire les documents constatent qu'il n'a été creusé que de 60 pieds de largeur sur 12 pieds de profondeur;

Qu'il appert que la somme de \$1,975 a été payée à Angus McLeod, surintendant de ces travaux pour le gouvernement pour services ren-